



SYNDICAT FRANCILIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE



# AU ROYAUME DE WISSOUS

Suite à l'annonce du gouvernement sur la levée des restrictions sanitaires dues à la Covid-19, la DRH du groupe La Poste, après avoir réuni la CNSST nationale, a sorti une note le 11 mars 2022 à l'attention de l'ensemble des managers et de la filière RH pour une application dès le 14 mars. On y lit : **« le port du masque n'est plus obligatoire dans l'entreprise mais les postiers qui souhaitent continuer à le porter sur leur lieu de travail peuvent le faire »**. Jusqu'ici, La Poste, comme toutes les entreprises en France, a toujours suivi les directives du ministère du travail. Il faut croire qu'à la PIC de Wissous, sorte d'État dans l'État, sa majesté le directeur applique ses propres règles. En effet, ce même 11 mars, lors des 3 COMM, il a été rappelé au personnel du site que le port du masque restait obligatoire jusqu'au 22 mars.

## Depuis le 14 mars 2022

- ▶ Fin du port du masque en intérieur (sauf dans les transports, les établissements de santé et lieux de soins).
- ▶ Fin du pass vaccinal (le « pass sanitaire » reste obligatoire dans les transports, les établissements de santé et lieux de soins).
- ▶ Fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées.
- ▶ Fin du protocole en entreprise et de l'obligation du port du masque.

## LA PIC DE WISSOUS ISOLÉE DU RESTE DU MONDE.

Alors que l'ensemble des DE des PIC se mettaient à appliquer les consignes, notre directeur, campé sur sa position, ne semblait toujours pas informé de ces mesures. Interpellé par 2 membres du CHSCT (CFDT et FO), pour la tenue d'un CHSCT extraordinaire et bien que lui ayant transmis la note RH, monsieur le directeur a refusé la demande. Mordicus, ce dernier nous a confirmé son souhait d'obliger l'ensemble du personnel à porter le masque jusqu'au 22 mars. Comprenez qui pourra !

Forts de ce constat, nous avons signalé son refus de convoquer un CHSCT extraordinaire à l'inspection du travail. Est-ce à dire que la direction de Wissous se place au-dessus de la DRH groupe voire au-dessus du ministère du travail ? La CFDT ne pouvait pas rester les bras croisés face à l'entêtement du directeur. Si le volontariat est tout à fait préconisé pour le port du masque, en exiger le port et en menaçant les agents de sanction est plus qu'absurde.

## La raison en passe de l'emporter

Le hasard faisant bien les choses, le CHSCT extraordinaire aura finalement lieu le mercredi 16 mars. Au-delà de cette cacophonie pour ne pas dire cet « excès de zèle », nous nous posons les questions suivantes : La PIC de Wissous fait-elle toujours partie de la DEXIL? Est-elle autonome au point que son DE peut décider d'appliquer et faire respecter les consignes nationales ou pas ?

**En conclusion :** Partout où le dialogue ne fonctionne pas, des conflits naissent. Disons-le tout de go, ce n'est pas ce que prône la CFDT, force de proposition et toujours ouverte au dialogue.



Souhaitons pour nous tous que ce «malheureux événement» reste un cas isolé !



Adhérez en ligne

### CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris  
Tél : 01 40 29 82 00  
Fax : 01 40 29 82 10  
contact@cfdt3c.org  
www.cfdtsf3c.org

